

ANESTHÉSIOLOGIE

LA REVUE DU SYNDICAT NATIONAL
DES ANESTHÉSISTES-RÉANIMATEURS DE FRANCE



Télécharger le journal

snarf

syndicat national des anesthésistes
réanimateurs de France



Dr Etienne FOURQUET
Président



Dr Julien CABATON
Secrétaire général



Dr Edouard AUBERT
Trésorier



Dr Marie-Paule CHARIOT
1ere Vice-présidente



Dr Laurent DELAUNAY
Vice-Président



Dr Matthieu CLOSON
Vice-Président,
Président délégué ARRES



Dr Bruno DEVAUX
Secrétaire général adjoint



Dr Marc GENTILI
Trésorier-adjoint



Dr Christian-M. ARNAUD
Président d'honneur



Dr Jean-Marc DUMEIX
Président d'honneur



Dr Michel LÉVY
Président d'honneur



Dr Lionel LIRON
Collège réanimation



Dr Stéphane PETIT-MAIRE
Collège réanimation



Dr Marie-Laure CITTANOVA
Membre C.A.



Dr Marion COSTECALDE
Membre C.A.



Dr Violaine D'ANS
Membre C.A.



Dr Didier LUGRIN
Membre C.A.



Dr Jean-Claude PAUCHARD
Membre C.A.



Dr Olivier RONTES
Membre C.A.



Dr Nadia SMAIL
Membre C.A.



Dr Benoit VANDENBUNDER
Membre C.A.



Dr P.G. YAVORDIOS
Membre C.A.



Valérie-Anne HAUCHART
Déléguée générale



Marie-Chantal LEGROS
Secrétariat

Édito : Les rencontres de la rentrée

Par le Dr Etienne FOURQUET Président du SNARF



Chers adhérents,

La rentrée est une période propice aux rencontres. Nous avons retenu celles qui rythment notre vie professionnelle.

Le Congrès de la SFAR se tiendra du mercredi 18 au vendredi 20 septembre 2024. Ce sera l'occasion de se rencontrer sur votre stand A04 niveau 3 du centre des congrès de la Porte Maillot.

Dr Etienne
FOURQUET,
Président du
SNARF



Une attention toute particulière est portée cette année à **l'anesthésie pédiatrique**. L'enquête Apfel réalisée par les établissements privés sur l'activité pédiatrique sera présentée le 19 septembre à 8h30 par le Dr Alya Skhiri. Une table ronde sur l'application des RPP pédiatriques et la fin du moratoire se tiendra le vendredi 20 à 10h30 salle Arlequin.

N'oubliez pas de faire remonter vos remarques positives ou négatives et l'impact sur votre activité sur [la plateforme AVIPEDIA sur site de la SFAR](#).



Les rencontres de la médecine spécialisée organisées à Lille du 3 au 5 octobre 2024 par le syndicat de verticalité [Avenir spé](#) nous interrogeront sur l'avenir de la médecine, sur les différents modes d'exercice européens de la médecine spécialisée. Une table ronde sur l'intelligence artificielle nous permettra de débattre sur son apport dans notre exercice et comment l'appréhender.

Une formation DPC est organisée par le Pr Julien Picard le jeudi 3 octobre de 9h à 12h sur le thème "Facteur humain et EIG : le rôle de chacun, la responsabilité de tous". [Vous pouvez vous inscrire via Branchet Solutions.](#)

Enquête de Représentativité convention des cabinets médicaux : nous devons fournir à notre syndicat représentatif Avenir spé les informations suivantes : votre numéro de SIRET/SIREN et le nombre de vos employés (IADE, secrétariat, ressources humaines, comptable, ménage etc.) au 31 décembre **2022**. Merci de nous les transmettre le plus rapidement possible [par mail](#). Nous serons amenés à vous contacter par téléphone en cas d'absence de réponse, merci de nous réserver un bon accueil ! Il est important pour les anesthésistes employeurs de personnel d'être représentés au mieux.

Parmi nos missions se trouve **la défense de notre liberté d'exercice et de notre indépendance médicale**. Notre situation particulière, nécessitant un plateau technique pour notre exercice, nous rend particulièrement fragile face aux contrats d'exercice et aux logiques d'établissements. L'attitude récente de remettre en question et de rompre, sans motivation, des contrats d'exercice nous interpelle sur cette liberté et indépendance qui s'oppose au fait du prince. Plus que jamais nous devons rester vigilants, solidaires et prêts à nous mobiliser lorsque les piliers fondamentaux de notre exercice sont bafoués. La financiarisation, des directeurs éloignés des démarches de qualité ou des impératifs extérieurs aux principes même de notre profession réglementée ne doivent pas s'immiscer dans cette indépendance d'exercice.

Depuis des décennies le SNARF assure ses missions syndicales, répondant aux questions de tous nos mandants, assurant leur représentation et diffusant les informations dont nous disposons.

La défense de notre spécialité et de nos intérêts professionnels a un prix. Seul le soutien financier de nos mandants peut nous permettre de continuer à œuvrer avec toutes les forces vives du syndicalisme libéral.

Pour faciliter le règlement, nous pouvons vous proposer des adhésions de groupe ([nous contacter](#)).

Adhérez. faites Adhérer !

LES RENCONTRES DE LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2024

AVENIR DE LA SANTÉ :
PROJETONS-NOUS UN PEU !

LES 3, 4 ET 5
OCTOBRE 2024

AU PALAIS DE LA
BOURSE DE LILLE

Formations

Tables rondes

Conférences



Avenir Spé

BRANCHET
L'ASSURANCE DES MÉDECINS
GROUPE VERSPIEREN

 **aforspé**
FORMATION - ÉVALUATION - MÉDECINE - SPÉCIALISÉ

 **LISA**
Laboratoire d'idées
Santé Autonomie

 **malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARONE

LES RENCONTRES DE
LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2024

AVENIR DE LA SANTÉ : PROJETONS-NOUS UN PEU !



LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2024

AU PALAIS DE LA BOURSE DE LILLE



JEUDI 03 OCTOBRE

Formations et ateliers professionnels *

- **9h - 12h : Formation DPC "Facteur humain et EIG : le rôle de chacun, la responsabilité de tous" par le Pr Julien Picard**
- **11h - 12h30 : Atelier** sur la retraite et la prévoyance du médecin par **M. Lionel Viennois**
- **9h - 17h : Formation DPC : "TND de 0 à 12 ans : repérage, éléments du diagnostic, annonce et orientation" par le Dr Annabelle Najar**

* L'inscription au congrès n'est pas obligatoire pour participer à ces formations. En parallèle, l'inscription au congrès ne donne pas accès aux formations DPC. Seuls les inscrits pourront accéder à la salle de formation.

VENDREDI 04 OCTOBRE



9h - 9h30

Accueil et petit-déjeuner de bienvenue

9h30 - 10h

Ouverture des Rencontres de la Médecine Spécialisée

Intervention de la ministre ou du ministre délégué / Maire de Lille / Xavier Bertrand

10h - 11h30

Table ronde n°1 - Tendances : la médecine de spécialités en Europe aujourd'hui

• **Intervenants**

Dr. Paul Garassus, Président de l'Union Européenne de l'Hospitalisation Privée

M. Denis Raynaud, Directeur de l'Irdes

M. Pascal Beau, Président espace social européen

Pr. Emmanuel Touzé, Président de l'Observatoire National de la démographie des professions de santé

Animateur : M. Olivier Mariotte, Président du Nile



LES RENCONTRES DE
LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2024

AVENIR DE LA SANTÉ : PROJETS-NOUS UN PEU !



LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2024

AU PALAIS DE LA BOURSE DE LILLE

11h30 - 11h45 **Pause**11h45- 12h30 **Conférence sur l'Intelligence artificielle**

Dr Laurent Alexandre, Chirurgien-urologue et chercheur spécialisé en Intelligence Artificielle

Animateur : **M. Vincent Olivier**, Dirigeant de Recto Verso

12h30 - 14h **Pause déjeuner**14h - 15h30 **Forum - Réformer le système de santé : comment et jusqu'où ?**

- Intervenants**

Pr. Agnès Buzyn, ancienne ministre de la Santé

M. John Pinte, Président du Sniil

Mme Hélène Berruë-Gaillard, Présidente Alliance Maladies Rares

Animateur : **M. Vincent Olivier**, Dirigeant de Recto Verso

15h30 - 15h45 **Pause**15h45 - 17h15 **Table ronde n° 2- Nouvelles pratiques, nouvelles coopérations**

- Introduction vidéo : Une structure d'exercice coordonnée organisée.**

ESS PLAÏETILE, Equipe de Soins Spécialisée plaies et cicatrisation

- Intervenants**

M. Arnaud Le Hors, Senior Technical Staff Member-Opentechnologies- IBM

M. Sébastien Guerard, Président de la FFMKR et de l'UNPS

M. Stanislas Niox Château, Président de Doctolib

M. Gérard Raymond, Président de France Assos Santé

Animatrice : **Mme Véronique Lacam**, Présidente de Proxicare

17h30 - 18h30 **Conférence de clôture de la première journée**

M. Luc Ferry, Philosophe, écrivain, conférencier, ancien ministre

LES RENCONTRES DE
LA MÉDECINE SPÉCIALISÉE 2024

AVENIR DE LA SANTÉ : PROJÉTONS-NOUS UN PEU !



Avenir Spé

LES 3, 4 ET 5 OCTOBRE 2024

AU PALAIS DE LA BOURSE DE LILLE



SAMEDI 05 OCTOBRE



8h45 - 9h15

Accueil et petit-déjeuner de bienvenue

9h15 - 10h15

Conférence : Quelles suites pour la mission "Financement et régulation des produits de santé".

- **Mme Agnès Audier***, Board member et Ambassadrice France 2030 Santé
- **M. Frederic Collet**, Président de la filière IA & cancer et Ambassadeur France 2030 Santé

10h15 - 10h30

Pause

10h30 - 13h

Les propositions d'Avenir Spé

- **Présentation du manifeste d'Avenir Spé**

Dr Patrick Gasser, Président d'Avenir Spé

- **Table ronde de discussion à partir de ce projet :**

M. Thomas Fatôme, Directeur général de la Cnam

Mme Marie Daudé, Directrice Générale de l'Offre de Soins (DGOS)

Mme Marie-Sophie Desaulle, Présidente de la FEHAP

Dr. Yannick Neuder*, Rapporteur général du budget de la Sécurité sociale

Animateur : M. Stéphane Le Bouler, Président de Lisa

13h - 13h15

Clôture des Rencontres de la médecine spécialisée 2024

Intervention du Dr Patrick Gasser, Président d'Avenir Spé

Résultats de l'assemblée générale du SNARF du 15 juin 2024

Vote aux élections et composition du nouveau conseil d'administration

Résultats du vote :

Résultats des élections (par vote électronique pour la première fois)

Votes exprimés : 144

Dr Stéphane PETIT-MAIRE : 124 élu

Dr Marion COSTECALDE : 123 élue

Dr Violaine D'ANS : 108 élue

Dr Lionel LIRON : 106 élu

Félicitations aux nouveaux élus Marion Costecalde, Violaine d'Ans et Lionel Liron et à Stéphane Petit-Maire membre sortant réélu !



Composition du conseil d'administration :

Bureau :

Président : Dr Etienne FOURQUET

Secrétaire général : Dr Julien CABATON

Trésorier : Dr Edouard AUBERT

1ère Vice-Présidente : Dr Marie-Paule CHARLOT

Vice-Président : Laurent DELAUNAY

Vice-Président : Dr Matthieu CLOSON

Secrétaire général adjoint : Dr Bruno DEVAUX

Trésorier-adjoint : Dr Marc GENTILI

Présidents d'Honneur : Dr Christian-Michel ARNAUD, Dr Jean-Marc DUMEIX, Dr Michel LEVY

Collège réanimation : Dr Lionel LIRON, Dr Stéphane PETIT-MAIRE

Président délégué d'ARRES : Dr Matthieu CLOSON

Administrateurs :

Dr Marie-Laure CITTANOVA

Dr Marion COSTECALDE

Dr Violaine D'ANS

Dr Laurent DELAUNAY

Dr Didier LUGRIN

Dr Jean-Claude PAUCHARD

Dr Stéphane PETIT-MAIRE

Dr Olivier RONTES

Dr Nadia SMAIL

Dr Benoît VANDENBUNDER

Dr Patrick-Georges YAVORDIOS

Allocution du président

Dr Etienne FOURQUET

« Nous ne sommes point redevables à celui de qui nous recevons un bienfait par contrainte et on ne nous donne point ce qu'on ne saurait nous refuser » Pierre Corneille

TOUT ÇA POUR ÇA !

Chers collègues, chers adhérents, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

La signature d'une convention est un engagement rare. Il est censé survenir tous les 5 ans. L'année dernière, sous règlement arbitral, j'avais fait le bilan de l'engagement de chacun pour la profession. La richesse et l'efficacité de notre exercice libéral nous laissaient espérer une reconnaissance réelle et un choc d'attractivité pour notre exercice.

Les promesses de la caisse sur l'engagement à créer un OPTAM ACO avec un A valorisant la pertinence, la certification, l'accréditation en équipe faisaient croire à des perspectives meilleures.

Toujours est-il que les promesses n'engagent que ceux qui y croient.

Certes, nous pouvons nous réjouir : pour une fois des mesures spécifiques concernent l'anesthésie réanimation.

Elles sont malheureusement loin de créer un choc de revalorisation pour notre profession. Elles ne compensent pas le retard pris ces dernières années. Elles rendent le secteur 1 de moins en moins tenable pour les praticiens. Le secteur OPTAM n'est qu'un secteur 1Bis. Quant au secteur 2, les contrats responsables laissent un reste à charge patient toujours plus important.

Rien sur l'exercice de demain, rien sur l'exercice en équipe, rien pour la médecine péri-opératoire !

Que dire alors d'une convention dont la logique n'est que comptable et qui oublie le soin, le patient au milieu du chemin ?

Que dire du calendrier qui repousse encore les revalorisations et qui peut être remis en question à chaque moment !

Cette négociation aura été longue, frustrante, difficile, usante.

Elle aura duré plus de deux ans avec l'interlude du règlement arbitral. Le dernier jour des négociations, le texte complet n'était pas présenté. La question de l'élargissement de l'APC était toujours en suspens. Les annexes n'ont été transmises que tardivement ne permettant pas aux différentes verticalités de se positionner sur

Dr Etienne
FOURQUET,
Président du
SNARF



...Allocution du président

l'ensemble des engagements.

Certains syndicats polycatégoriels ont même donné leur accord sans avoir le texte complet et le retour des conseils d'administration des verticalités censées les composer. Cette cacophonie a nui au message syndical.

Le conseil d'administration du SNARF tient à remercier l'ensemble des présidents d'Avenir spé Le Bloc qui ont mené cette négociation.

Ils ont tenu à œuvrer en toute transparence. Chacun a pu suivre à travers différents webinaires les contenus des négociations. Ils ont été dignes de notre confiance et ont accompli avec mérite cette charge de travail.

Ces négociations ont aussi permis à nos deux syndicats de se rapprocher. Nous avons pu parler d'une même voix et apporter un éclairage particulier sur notre spécialité. Les échanges constructifs avec Loic Kerdiles, président de l'AAL, doivent se poursuivre.

En effet la signature de la convention nous permet d'entamer le deuxième round autour de la refonte de la CCAM. L'attente est encore plus grande pour notre spécialité.

Plus que jamais nous comptons mettre en commun nos actions. Toutes les forces vives seront nécessaires pour poursuivre le travail qui nous attend.

Plus que jamais les acteurs du SNARF restent mobilisés pour faire reconnaître notre exercice.

Les engagements de chacun, au sein du conseil d'administration du SNARF, dans nos sociétés savantes la SFAR, le CFAR, au sein du CNP ARMPO, dans les instances de formations et d'ARRES sont essentiels pour notre visibilité.

Vos cotisations, votre présence lors de ces formations, vos retours, vos initiatives, vos messages, vos demandes, nous confirment chaque instant dans nos missions

Rien ne serait possible sans nos différents partenaires et collaborateurs que je tiens à remercier :

L'assureur BRANCHET, partenaire historique du SNARF, vous accompagne dans votre exercice au quotidien. Il vous apporte également soutien et conseil dans la prévention du risque informatique et de la cybercriminalité.

Le cabinet AUBER, toujours présent, n'hésitera jamais à vous assister et à vous prodiguer les meilleurs conseils dans vos différentes démarches juridiques.

ARRES ASSPRO, dont le succès ne s'est jamais démenti. Patrick Georges YAVORDIOS accompagné de Mathieu CLOSON vous reçoivent avec enthousiasme à toute formation. Vos évaluations nous confortent dans nos actions. Il nous faut saluer la constance, le perfectionnisme, la vision novatrice de Patrick-Georges Yavordios qui depuis 2001 tient la barre d'ARRES. Au-delà de la longévité remarquable, tous les présidents du SNARF, les membres du conseil d'administration, les adhérents et les participants aux formations n'ont qu'à se féliciter de cet engagement sans faille. Merci Patrick, c'est dans la continuité, par une succession organisée et dans la même volonté d'exigence que la présidence est déléguée à

...Allocution du président

Matthieu Closon. Nous te souhaitons Matthieu le même succès et la même longévité.

Yvan VIALON, ingénieur patrimonial indépendant qui, via [VYP finance](#), vous accueille sur Paris et Lyon, vous apporte une expertise reconnue dans une période où les variations rapides de la micro et macro-économie nous impactent fortement.

Le [QUOTIDIEN DU MÉDECIN](#) avec lequel nous avons conclu un accord de partenariat permettant à nos adhérents de bénéficier de tarifs préférentiels.

Notre déléguée générale Valérie-Anne HAUCHART et notre secrétaire Marie-Chantal LEGROS vous accueillent au SNARF, répondent à vos questions, nous transmettent vos interrogations et assurent le lien essentiel entre tous les acteurs.

Un grand merci à tous les membres du conseil d'administration qui, en toutes circonstances, m'ont apporté un soutien constant et indéfectible. Votre amitié et votre engagement me vont droit au cœur.

Vos cotisations sont indispensables. Elles font notre force.

Toute nouvelle « bonne volonté » est toujours la bienvenue !

Merci à tous.

Dr Etienne FOURQUET, Président du SNARF



Les journées ARRES ont battu des records de participation en 2024 !

Une centaine de participants à chaque session

Prochaine journée ARRES à GRENOBLE
samedi 17 novembre 2024

Calendrier des journées ARRES, programme

Inscriptions sur le site
www.mondpc.fr
référence 16382325006

ARReS

ANESTHÉSIE RÉANIMATION
RISQUES ET SOLUTIONS

Rapport du Secrétaire général

Dr Julien CABATON

Chères consœurs et chers confrères,

Je tiens tout d'abord à remercier l'ensemble des équipes, que ce soient les élus du conseil d'administration, que ce soit Marie-Chantal et Valérie-Anne, mais aussi et surtout notre vaillant et super président le Dr Etienne Fourquet pour tout le travail accompli et pour la chaleureuse et riche collaboration que nous avons pu avoir durant cette année syndicale.

L'année 2023, première année post-covid enfin calme et tranquille viralement, a été marquée par divers événements dans notre spécialité :

- Un premier échec des négociations conventionnelles avec la CNAM, avec une absence de signature de la convention, et la mise en place temporaire d'un règlement arbitral.
- La sortie fort contestée des [RPP de la SFAR sur l'organisation de l'anesthésie en pédiatrie](#), qui n'a pas terminé de faire de remous, et qui a été suspendue dans son application, peu de temps après sa sortie... La suite au prochain épisode !
- Un rapprochement progressif avec nos amis de l'AAL, avec une communication syndicale de plus en plus commune et la participation à des discussions réciproques concernant nos points de préoccupation.
- La décision prise de la mise en vente de nos locaux de la rue Saint-Maur.
- La mise en ligne de notre nouveau site Internet, flambant neuf !

L'année 2023 a vu se poursuivre l'investissement des élus du Snarf dans les différentes instances où celui-ci est présent :

- au conseil d'administration de la SFAR, dont le bureau 2023 comptait deux libéraux, avec les docteurs Le Saché et Cittanova,
- au sein du CNP d'anesthésie réanimation,
- au sein du syndicat [Avenir Spé](#), avec la vice-présidence d'Etienne Fourquet.

Le Snarf ne pouvait remplir toutes ses missions sans le soutien de notre partenaire [Branchet](#) que nous remercions pour sa confiance renouvelée, ainsi que notre nouveau partenaire [VYP finance](#). Nous avons également négocié des tarifs privilégiés pour les adhérents du SNARF avec le [Quotidien du médecin](#).

Rappelons pour terminer que le Snarf, les membres de son conseil d'administration et ses

Dr Julien
CABATON,
Secrétaire
général du
SNARF



...Rapport du Secrétaire général

adhérents sont présents de façon multiple :

- par la permanence de notre déléguée générale Valérie Anne HAUCHART et de notre secrétaire Marie-Chantal LEGROS pour répondre aux questions et soucis de nos adhérents, et faire vivre notre syndicat, nous les en remercions chaleureusement,
- 8 à 10 fois par an lors de conseils d'administration par visio-conférence, et lors d'une assemblée générale physique, par la rédaction d'une quinzaine de communiqués de presse et de newsletters,
- Par l'assistance et les conseils de nos avocats du [cabinet AUBER](#), toujours présents à nos côtés.

Pour toutes ces missions, nous avons besoin de vous et de votre adhésion !

Syndicalement vôtre,

Dr Julien Cabaton
Anesthésie – Réanimation en Orthopédie
Hôpital Privé Jean Mermoz – Lyon

« Suite au prochain épisode » pour les RPP de la SFAR sur l'organisation de l'anesthésie pédiatrique



Rapport du Trésorier

Dr Edouard AUBERT

Cher(e)s Ami(e)s, Cher(e)s Adhérent(e)s, Cher(e)s Collègues,

La Liberté d'action et l'Indépendance économique sont la Force de notre syndicat, Force qui nous permet d'agir pour la défense et la valorisation de notre exercice dont l'indépendance reste toujours menacée en dépit de son efficacité. Cette Force, cette Indépendance, nous vous la devons d'abord à vous, nos mandants, qui, par vos cotisations, soutenez depuis des décennies tous les efforts nécessaires à ce combat sans répit.

La contrepartie de ce soutien c'est une transparence totale de la gestion vis-à-vis des cotisants, c'est-à-dire de nous tous. Les comptes d'exploitation de notre syndicat, le SNARF, que nous vous présentons, ont été expertisés par notre comptable et certifiés par le Commissaire aux comptes.

COMPTE DE RÉSULTAT

L'année 2023 se solde par un déficit de 42 269 euros contre 43 227 euros en 2022.

Les cotisations des membres adhérents encaissées au titre de l'année 2023 s'élèvent à 60 391 euros soit une baisse de 27.62 % par rapport à 2022.

Les charges d'exploitation s'élèvent 220 492 euros contre 222 582 euros pour 2022.

La masse salariale est en hausse par rapport à 2022 (122 852 euros) s'établissant à 127 175 euros en 2023 : dont 90 308 euros de salaires et 36 322 euros de charges sociales.

Le montant des placements au 31 décembre 2023 est de 141 629 euros contre 162 238 euros en 2022.

Enfin, les dettes au 31 décembre 2023 s'élèvent à 110 950 euros contre 169 628 euros au 31 décembre 2022.

Dr Edouard
AUBERT
Trésorier du
SNARF



...Rapport du Trésorier

Les efforts entrepris depuis 2020 à savoir la banalisation des visioconférences, conséquence positive de l'épidémie, contribue à la réduction des frais de transports et mobilise plus facilement les instances syndicales en évitant les aléas des transports.

L'entière propriété de nos murs, vos adhésions renouvelées et une fois de plus le soutien indéfectible de l'assureur BRANCHET rejoint depuis 2022 par VIALON YVAN PLACEMENT FINANCE sont les piliers de cette stabilité.

La situation financière du syndicat appelle à une analyse lucide et des choix difficiles dans le courant de l'année 2024, c'est pour cela que nous vous proposons pour 2024 le budget prévisionnel et les économies suivantes : poursuite de la limitation des dépenses de déplacement, poursuite de la mise en vente des locaux de la rue Saint-Maur, réflexion poursuivie quant à la mutualisation des moyens en partenariat avec d'autres instances syndicales.

Il n'est bien sûr pas dans la finalité d'un syndicat professionnel de réaliser des recettes et des profits et s'il n'y a pas de bénéfice cette année encore, cela nous engage à poursuivre la politique drastique de contrôle des dépenses mais aussi et toujours à recruter de nouveaux adhérents pour vous offrir la meilleure défense juridique et syndicale possible.

Dr Edouard AUBERT, Trésorier du SNARF



La redevance pour les nuls

Me Philip COHEN

Une clinique est en droit de facturer au médecin les prestations et services qu'elle lui fournit personnellement et qui ne lui sont pas rémunérés par ailleurs, que ce soit par les Caisses de sécurité sociale ou le patient lui-même. C'est ce qui est appelé communément la « redevance » bien que ce terme faisant penser à une taxe parafiscale sur le travail soit inapproprié.

Les prestations facturables

Les prestations et services normalement facturables au médecin exerçant en Clinique sont le recouvrement et la gestion des honoraires, toutes les prestations et services relatifs à son activité de consultations dans la mesure où son Cabinet y est implanté.

Le médecin doit payer à la Clinique ce qu'il aurait dû normalement payer s'il avait son Cabinet en dehors de celle-ci (personnel de secrétariat, informatique, téléphonie, papeterie et évidemment locaux et leurs charges, etc.). [PB1]

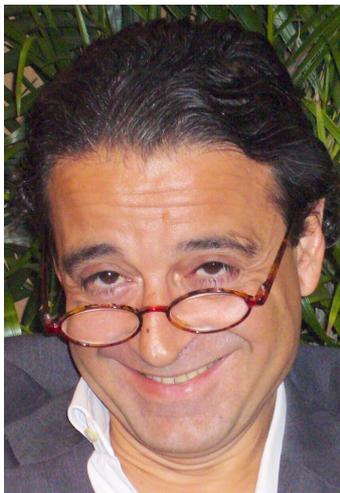
Les aide-opérateurs, IADE et d'une manière générale tout personnel attaché personnellement au praticien et dont la rémunération est normalement comprise dans ses honoraires, sa cotation CCAM, sont refacturables s'ils sont mis à disposition par la clinique (ce qui surenchérit leur coût de la TVA à 20%...).

Le personnel affecté aux installations, plateau technique ainsi que le matériel conforme aux normes réglementaires et aux règles de l'art ne sont pas facturables au médecin car rémunérés par la Sécurité Sociale au titre des GHS, GHM ou autres forfaits facturés par la Clinique.

Un matériel innovant non encore considéré comme un Gold standard peut donner lieu à discussion entre le médecin et la clinique quant à son coût et sa maintenance

Il y a des prestations communes à tous les praticiens de la Clinique qui peuvent être mutualisées (gestion et recouvrement des honoraires par ex) et il peut y avoir des prestations spécifiques à telle ou telle spécialité ou mode d'exercice.

Me Philip
COHEN
Avocat à la
Cour
Cabinet AU-
BER



Comment est facturée la redevance ?

La redevance peut être fixée, exclusivement par commodité de gestion comptable, en pourcentage des honoraires secteur 1 perçus sur bordereau S3404 ou d'une manière forfaitaire. L'assiette de calcul [PB2] peut comprendre les dépassements d'honoraires si ceux-ci sont récupérés par le personnel de la Clinique...

En pourcentage ou forfaitaire, elle doit toujours faire l'objet normalement d'une révision annuelle par la clinique en fonction du coût réel

... La redevance pour les nuls

et moyen justifié, [PB3] des prestations et services qu'est censée rémunérer la redevance.

En effet, toute redevance qui ne correspond pas au coût réel, moyen et justifié, des prestations et services fournis, qui serait excessive, constituerait un partage d'honoraires illicite, prohibé par la loi, une dichotomie.

Il s'agit d'une prohibition d'ordre public qui a pour but de sauvegarder l'indépendance du médecin ...

C'est pourquoi tout pourcentage ou somme forfaitaire prévue à ce titre dans un contrat est toujours susceptible de modification [PB4] en fonction du coût moyen réel et justifié par la Clinique régulièrement, spontanément ou sur demande de justification des médecins.

Si une redevance excessive, dissimulant un partage d'honoraires illicite, est impossible, à l'inverse une clinique pour des raisons d'attractivité peut décider de prendre à sa charge des prestations normalement facturables aux médecins. Il faut que cela soit prévu par écrit, contractualisé car en l'absence, le médecin demeure à la merci d'un revirement en faveur de l'application d'une application stricte des règles de facturation le verbal s'envole au moindre souffle contraire

Comment régler sa redevance ?

De même que les honoraires sont la propriété des médecins, de même ils doivent rester maîtres du paiement de la redevance par leurs soins sur facture.

Il faut absolument refuser le paiement par prélèvement à la source sur les honoraires perçus normalement sur le compte mandataires - Honoraires médicaux, tenus par des médecins qui ne reçoivent mandat que des médecins et non pas de la Clinique qui leur met simplement à disposition pour ce faire personnels et moyens matériels ou informatiques.

Ce mandat est toujours révocable unilatéralement et les mandataires honoraires sont tenus de respecter les instructions données sous peine de détourner abusivement des sommes qui ne leur appartiennent pas ... Le compte bancaire honoraires doit toujours être distinct de celui de la clinique pour éviter toute confusion d'actifs...

Certaines CME ont créé association ou GIE pour la gestion et le recouvrement des honoraires pour en diminuer les coûts et éventuellement, par leur placement, disposer d'une trésorerie ...

On rappellera enfin que tout médecin est en droit de se faire régler directement par la Caisse pivot de sécurité sociale s'il le souhaite.

Une redevance ça se rediscute ?

Il est extrêmement difficile pour un médecin s'installant en clinique de rediscuter les modalités de facturation de la redevance et il lui appartient de véri-

... La redevance pour les nuls

fier que celles-ci sont identiques à celles de ses confrères pour les prestations communes et des collègues de même spécialité...

Ce qu'il faut retenir, c'est que la redevance fixée en pourcentage dans un contrat constitue une des seules dispositions contractuelles éventuellement révisable par la suite s'il se révèle que la Clinique n'est pas en mesure de justifier un coût réel des prestations et services fournis ce qui induit que la redevance facturée dissimule en réalité un partage d'honoraires illicite.

Et s'il n'y a pas d'accord ?

Tout contentieux éventuel concernant la redevance doit être mené par l'ensemble des médecins de la clinique pour les prestations communes, par l'entremise de la CME, de la spécialité pour les prestations spécifiques ou en cas d'inaction de la CME pour les prestations communes, et surtout pas de façon individuelle.

Toute volonté de rediscuter de la redevance facturée suppose d'être préparé avec un conseil spécialisé connaissant la jurisprudence et les textes applicables lesquels sont maintenant parfaitement établis en cette matière.

La première des étapes sera de planifier une stratégie permettant l'ouverture de négociation et d'éviter justement une procédure contentieuse en tout cas à l'initiative des médecins ... car faute de justifications par la Clinique, il lui appartiendra de prouver sa créance ! C'est ce qu'a encore rappelé la 1ère Chambre Civile de la Cour de Cassation le 15 juin 2022.

Philip COHEN
Avocat à la Cour
Cabinet AUBER



Guide du remplacement

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

SNJAR
Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs

CABINET BRANCHET
GROUPE VERSPEREN

QUESTIONS-RÉPONSES
SUR LE REMPLACEMENT
EN LIBÉRAL



Septembre 2017



Guide de l'accréditation

L'ACCREDITATION DES MÉDECINS
ET DES ÉQUIPES MÉDICALES,
C'EST QUOI ?

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

Le Collège Français des Anesthésistes-Réanimateurs

CABINET BRANCHET
GROUPE VERSPEREN




CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

GUIDE DE L'INSTALLATION



En partenariat avec

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

SNJAR
Syndicat National des Anesthésistes-Réanimateurs

BRANCHET SOLUTIONS



CABINET AUBER
AVOCATS À LA COUR

GUIDE DE L'EXERCICE EN GROUPE

POURQUOI ? COMMENT ?



En partenariat avec

Snarf
Syndicat national des anesthésistes réanimateurs de France

BRANCHET SOLUTIONS



crédit photo © Unsplash / Lutz Preussler

Bulletin d'adhésion ou renouvellement d'adhésion au SNARF

Madame, Monsieur, le Docteur : (rayer la mention inutile)

Prénom :

NOM :

Adresse de correspondance professionnelle ou personnelle :

Autre adresse:

N° téléphone professionnel :

N° téléphone domicile :

N° portable :

Email :

Date et lieu de naissance de naissance :

Année de Thèse :

Qualification :

Date :

Mode d'exercice :

- Libéral Secteur I
- Libéral Secteur II
- Hospitalier temps plein
- Hospitalier temps partiel
- Hospitalier privé à but non lucratif

COTISATIONS SNARF

- 310 euros praticiens libéraux (déductible fiscalement)
- 200 euros Nouveaux installés (moins de 3 ans)
- 200 euros Praticiens hospitaliers sans secteur privé
- 50 euros Retraités
- 1 euro Médecins en formation (chefs de clinique et internes)

Etes-vous adhérent de la SFAR (Société française d'anesthésie-réanimation) ?

Etes-vous adhérent du Collège français des anesthésistes-réanimateurs ?

Comment avez-vous connu le S.N.A.R.F. ?

Date :

Signature et tampon :

Le Syndicat National des Anesthésistes Réanimateurs de France et
le Quotidien du Médecin s'associent pour vous faire profiter d'une offre exceptionnelle

OFFRE SPÉCIALE ADHÉRENTS SNARF

-25%

SUR VOTRE
ABONNEMENT ANNUEL
AU QUOTIDIEN
DU MÉDECIN

OFFRE INTÉGRALE

179€¹⁰

au lieu de 238€⁸⁰

OFFRE DIGITALE

152€¹⁰

au lieu de 202€⁸⁰

L'ACTUALITÉ MÉDICALE ET SOCIO-PROFESSIONNELLE, PARTOUT, TOUT LE TEMPS

ABONNEZ-VOUS ET BÉNÉFICIEZ DE :



L'édition quotidienne en ligne



Le magazine papier livré une fois par
semaine chez vous (offre intégrale)



Passages gratuits de **lignes d'annonces**



Services numériques exclusifs (Application
mobile, archives...)



Réponses à vos questions grâce à notre
comité d'experts



Suppléments du Quotidien



Le journal le plus lu par les professionnels de la santé



Pour bénéficier de cette offre, connectez-vous ou créez
votre compte, puis saisissez le coupon **QDM-SNARF**
lors du choix de votre offre

SCANNEZ-MOI

LA SANTÉ DE VOS PATIENTS, C'EST VOTRE MÉTIER. CELLE DE VOTRE PATRIMOINE, LE NÔTRE.

Comprendre et évaluer une situation individuelle, anticiper et anesthésier les risques, déterminer et proposer un dispositif personnalisé, intervenir et opérer sur les marchés, surveiller et ajuster selon les évolutions, c'est le savoir-faire de VYP FINANCE depuis 2007 notamment auprès des professions libérales de santé.

Au-delà des compétences et l'implication de toute une équipe, la force de VYP FINANCE est celle d'une méthode exclusive réfléchie : la Gestion Patrimoniale Séquentielle®.

Une méthode qui, fondée sur une analyse rationnelle et systémique des dossiers, permet de conseiller et d'argumenter avec justesse et acuité.

Au travers de ce prisme rigoureux, sans complaisance et sur-mesure, vous pourrez ainsi mieux comprendre les enjeux stratégiques de votre patrimoine, prendre des décisions fondamentales avec clairvoyance et anticipation, et ainsi protéger votre avenir patrimonial.



VYP
FINANCE
par *Yvan Viallon*

Conseil en gestion de fortune

Paris • Lyon • Clermont-Ferrand • Aix-les-Bains • Aix-en-Provence

vypfinance.com

y.viallon@vypfinance.com

06 20 42 89 62

YVAN VIALLON
Fondateur de VYP Finance
s'engage à vous conseiller

Personnellement



BRANCHET

L'ASSURANCE DES MÉDECINS



NOS OFFRES D'ASSURANCES RCP



NOS PROCHAINES FORMATIONS EN LIGNE